

Malakoff, le 15 octobre 2013

Décision n° 42/2013 portant nomination d'un directeur du siège

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2013-16 du 12 juillet 2013 (Optimisation du fonctionnement de l'EPIDE, réorganisation du siège) ;

Vu la décision n° 41/2013 portant création, attributions, et organisation de la direction de la performance,

Décide :

Art. 1^{er} - M^{me} Caroline Ritzenthaler est nommée directrice de la performance.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

